



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

# **Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)**

**Présentation au GTLU du 19 novembre 2015**



# Ordre du jour

**Ouverture de la réunion** par M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme

## **1- Mise en place de la CDPENAF**

- Contexte législatif et réglementaire
- Les missions de la CDPENAF
- Fonctionnement de la CDPENAF
  - Modalités pratiques
  - Projet de règlement intérieur
  - La note sur le règlement en zone A
  - Le site extranet

## **2- Débats et avis sur dossiers**

# 1 – Mise en place de la CDPENAF

## Contexte réglementaire (rappels)

- La CDCEA a été créée par la loi MAP (27 juillet 2010)
  - En Drôme, création par arrêté du 04/04/2011
- Loi ALUR du 24 avril 2014 : renforce le champ de compétence des CDCEA
  - Élargissement aux Espaces agricoles
  - Avis sur dérogation au principe de constructibilité limitée (L122-2 du CU) pour les documents d'urbanisme mais aussi pour les projets hors PAU en commune RNU (avis conforme selon les cas)
  - Avis sur les STECAL
  - Avis sur les changements de destination (avis conforme) en zone agricole

# 1 – Mise en place de la CDPENAF

## Contexte réglementaire (suite)

- Loi AAAF du 13 octobre 2014
  - Crée les CDPENAF en remplacement des CDCEA
  - Elargit encore le champ de compétence : espaces naturels, forestiers et à vocation ou à usage agricole
  - Élargit la composition de la commission  
(ONVAR, propriétaires forestiers, Fédération de la Chasse, communes forestières)
  - Renforce la protection des espaces AOC-AOP avec parfois un avis conforme
  - Prescrit l'inventaire des friches agricoles tous les 5 ans
- Décret n°2015-644 du 9 juin 2015 fixe la composition des CDPENAF
  - Arrêté préfectoral du 26/10/2015 créant CDPENAF en Drôme

# 1 – Mise en place de la CDPENAF

## Les missions

- Demandes d'autorisation d'urbanisme en l'absence de document d'urbanisme, hors des parties actuellement urbanisées (RNU)
  - avis simple L-111-1-2 (1° au 3°)
  - avis conforme L-111-1-2 4° (sur délibération motivée du CM)
- Les autorisations d'urbanisme dans le PLU
  - les changements de destination de bâtiments en zone agricole avis conforme (art. L-123-1-5 II 6°)
- Demande de dérogation au principe de constructibilité limitée : avis simple (L-122-2 )
  - les ouvertures à l'urbanisation de nouveaux espaces dans le cadre de projet de PLU ou de carte communale
  - autorisations d'exploitations commerciales
  - délibérations pour projet hors PAU (art. L-111-1-2 4°)

# 1 – Mise en place de la CDPENAF

## Les missions (suite)

- Projets de SCOT - avis simple
  - Association sur demande de la commission au cours de la procédure (L-122-6-2 )
  - Présentation obligatoire à l'arrêt du projet (L-122-8)
- Projets de PLU
  - Avis simple pour la création de STECAL (art. L-123-1-5. II - 6°)
  - Avis obligatoire pour les communes hors ScoT à l'arrêt du projet, avis simple sauf si réduction d'AOC qui implique un avis conforme art. L-123-6
  - Avis sur le règlement en zone A (art. L-123-1-5-II)
- Projets de carte communale
  - Pas de surface AOC impactées : avis simple
  - Réduction de surface en AOC avis conforme (art. L-124-2)

# 2 – Fonctionnement de la CDPENAF

## Modalités pratiques

- Fréquence des commissions : Toutes les 6 semaines
- Saisine : Secrétariat assuré par DDT (service SATR)

### *Par courrier :*

Secrétariat de la CDPENAF  
Direction départementale des territoires  
4 place Laënnec – BP 1013  
26 015 VALENCE CEDEX

### *Par messagerie :*

[ddt-satr@drome.gouv.fr](mailto:ddt-satr@drome.gouv.fr)

ou via la plate-forme dédiée pour les gros fichiers  
<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>  
<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

# 2 – Fonctionnement de la CDPENAF

## Modalités pratiques

En projet : Un site Extranet

- Mise à disposition des documents
  - Dossiers à étudier : sur site extranet
  - Convocation + ordre du jour : mail aux membres 10 jours avant
  - Rapports d'instruction sur extranet au plus tard 5 jours avant la CDPENAF
  - Avis validés + compte-rendu sur extranet au plus tard avant la prochaine CDPENAF
- Commission « électronique » : Entre deux commissions plénières pour les dossiers présentant des urgences de calendrier

# 2 – Fonctionnement de la CDPENAF

## Projet de règlement intérieur

*Largement inspiré du règlement intérieur de la CDCEA*

- Chapitre 1 : Missions de la CDPENAF
- Chapitre 2 : Composition de la CDPENAF
  - Art. 3 : obligation pour le titulaire de confirmer ou non sa présence. Le cas échéant, avertir son suppléant ou transmettre pouvoir
  - Art. 5 : les experts invités
- Chapitre 3 : Fonctionnement de la CDPENAF
  - Art. 7 : règles pour diffusion des documents et les convocations
  - Art. 11 : instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
  - Art. 12 : procédure pour une séance dématérialisée
- Chapitre 4 : Droits et obligations des membres de la CDPENAF
- Chapitre 5 : Application / modification du règlement intérieur

# Les prochaines dates de la CDPENAF

## Préfecture - Salle Barjavel

- Jeudi 17 Décembre 2015 à partir de 14H 30
- Mardi 12 janvier 2016 à partir de 14H30
- Jeudi 25 février 2016 à partir de 14H 30
- Jeudi 07 avril 2016 à partir de 14H 30
- Jeudi 19 mai 2016 à partir de 14H 30
- Jeudi 30 juin 2016 à partir de 14H 30
- Jeudi 08 septembre 2016 à partir de 14H 30
- Jeudi 20 octobre 2016 à partir de 14H 30
- Jeudi 01 décembre 2016 à partir de 14H 30

# Les dossiers du jour

- **Déclaration de Projet**

Le projet de Vélo Voie Verte du Jabron

- **Modifications de PLU**

Châteauneuf du Rhône – Zone d'activités

- **STECAL (L-123-1-5)**

PLU de Valaurie – Activité Hôtelière

- **Projets ADS hors PAU en commune RNU**

Salles sous Bois (Installation Photovoltaïque / L-111-1-2 4°)

Chastel-Arnaud

Pont de Barret